



Réunion du Mercredi 12 Janvier 2022

Présents : Messieurs Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN.

Excusé : Jean Luc BIDART (Pdt)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une **obligation** pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire AVANT le début de chaque rencontre. La Commission donnera match perdu par pénalité aux équipes qui n'auraient pas fourni de tablette ou de feuille de match papier de substitution en cas de non fonctionnement de celle-ci.

La commission précise que toutes les rencontres de cette phase 2 des brassages devront être jouées avant le samedi 22 Janvier, dernière journée de championnat afin de débiter de la phase 3. Les clubs devront prendre leur disposition pour les jouer soit à la date fixée par la commission soit en semaine en accord entre eux.

Brassage LFNA Phase 2

Report date de rencontre

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule C	4	24139476	Cestas SAG	1	St Andre Cubzac Fc	1	15/01/2022
Poule D	4	24139490	Talence Fc	1	Cenon Us	1	15/01/2022



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
8 janvier 2022	B	24139459	PESSAC FC 1	550999	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

N1 DIVISION 1

Report date de rencontre

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule G	4	24139581	Targon Soullignac Fc	1	Coteaux Libournais	2	15/01/2022

Demande de modification de rencontre

- Match 24139533 VILLENAVE J 2 / FLOIRAC CM 1 Poule G du 15/01/22
Au vu du motif invoqué la Commission maintient la rencontre le 15 janvier 2022

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
8 janvier 2022	C F	24139671 24139694	BOULIACAISE FC 2 LOUBESIEN FC 1	505597 505554	Forfait match (1er et 2ème)	40€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

N1 DIVISION 2

Report date de rencontre

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule F	4	24139700	Loubesien Fc	1	Sallois Ca	1	15/01/2022
Poule E	4	24139686	Pays Aurossais Ent	1	Andernos Sport Fc	2	15/01/2022

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 4 décembre 2021

- Match 24139669 COQ ROUGES BORDEAUX 1 / CREONNAIS FC 1 Poule C

Courriers

- AS FACTURE BIGANOS (506296)** du 10 janvier 2022 : courriel concernant la non utilisation de la tablette pour son match contre Lege Cap Ferret (match n° 24139625)
La Commission prend note et conformément à l'art.17 du Règlement Sportif du District donne match perdu par pénalité à l'équipe de Biganos Fc 1 (non utilisation de la tablette et absence de feuille de substitution)



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
8 janvier 2022	A	24139625	BIGANOS FC 1	506296	Match perdu par pénalité (Art.17)	50€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

N2 DIVISION 4

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
8 janvier 2022	D	24139764	ST SEURIN JUNIOR 2	552606	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (11.01.22)	40€
	J	24139838	LA BREDE FC 3	505814	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (10.01.22)	
	M	24139900	VILLENAVE J 3	500440	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (10.01/22)	

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

N2 DIVISION 5

Report date de rencontre

Poule	Journée	Numéro match	Équipe recevante	Équipe	Équipe visiteuse	Équipe	Date de match
Poule B	3	24131929	Lege Cap Ferret Us	3	GJ Cazaux La Teste	3	15/01/2022
Poule M	4	24140095	Floirac Cm	3	RC Bordeaux	2	15/01/2022
Poule O	4	24143520	Gradignan Fc	4	Barpais Fc	2	15/01/2022
Poule N	4	24140108	Portes Entre 2 Mers	3	Bordeaux Ec	3	15/01/2022
Poule M	4	24140093	Coqs Rouges Bordeaux	2	Chambéry As	1	15/01/2022
Poule B	4	24139930	Le Teich Js	3	Belin Beliet Fc	3	15/01/2022
Poule F	3	24139987	Gj Medoc Estuaire	5	Pauillac St Laurent	1	19/01/2022
Poule O	3	24143118	Spuc	3	Gradignan Fc	4	19/01/2022

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 8 janvier 2022

- Match 24140063 CAUDERAN AGJA 5 / BRUGES ES 3 Poule K
- Match 24140110 GJ RIVE DROITE FC / BORDEAUX METROPOLE 4 Poule N
(Transmission d'une feuille de match presse et non de la FMI finale)

Courriers

- **GJ MEDOC ESTUAIRE (581310)** du 16 décembre 2021 : demande de report de la rencontre 24139987 au motif COVID. La commission, après avoir reçu les pièces justificatives, conformément au protocole de report de match au motif COVID transmis le lundi 13 Décembre aux clubs constate
 - la positivité avec une date de prélèvement antérieure à 7 jours par rapport à la date de la rencontre,
 - l'envoi à l'ARS ou du tableau EXCEL, recensant les cas contacts,**Dès lors, par mesure de précaution, elle prononce le report au mercredi 19 Janvier 2022 à 18H30.**



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

Décisions administratives

Date	Poule	Match	ÉQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
8 janvier 2022	O	24143119	PIERROTON CESTAS FC 1	544883	3 ^{ème} Forfait donnant lieu à un forfait général	100€
8 janvier 2022	B	24139928	BASSIN ARCACHON FC 4	580598	FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (10.01/22)	40€
13 novembre 2021	K	24140055	CAUDERAN AGJA 5	505837	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission